Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601071-20260327-2026_S1_D01-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
♦
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
♦
MAIRIE de LARMOR-PLAGE

Ville de Larmor-Plage
Station classée de tourisme

N°2026-S1-D01

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
23 mars 2026

Séance publique du vendredi 27 mars 2026

La séance a été ouverte à 18 heures sous la présidence de monsieur Patrice Valton, maire sortant. Il a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection du 22 mars 2026 et a déclaré installés les nouveaux élus dans leur fonction de conseillers municipaux. Il a ensuite nommé monsieur Jean-François COURTAY, doyen des membres du conseil municipal, président de séance. Madame Victoire DOHET, désignée secrétaire de séance procède à l'appel nominatif.

Président : Monsieur Jean-François COURTAY.

Secrétaire de séance : Madame Victoire DOHET.

QUORUM :

• En exercice :	29
• Présents :	29
• Procurations :	0
• Absents :	0
• Votants :	29

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marianne ROUSSET, M. Stéphane LOHÉZIC, Mme Sonia DE MEYER, M. Jacques LE GUENNEC, Mme Véronique JEFFROY, M. Sébastien GUILLIN, Mme Annabelle MERCIER, M. Stéphane LOPEZ, Mme Annick COULON, M. Francis RUBIANO, Mme Katherine GIANNI, M. Didier KERVAZO, Mme Alexane DUPUIS, M. Hervé LE FLOCH, Mme Sabine GUERLAIS, M. Robert MIGNONE, Mme Catherine SCIEUX, M. Pierre LE CLANCHE, Mme Victoire DOHET, M. Dominique TAILHARDAT, Mme Laëtitia HOUDART, M. Jean-Marc PERON, Mme Claire FOURGASSIÉ LIÈVRE, M. Jean-François COURTAY, M. Jean-Louis MILÈS, Mme Patricia LE FLOC'H, M. Gabriel LE SEIGLE, Mme Catherine COICAUD, M. Nicolas GRIS.

Objet : Élection du maire

En application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le bureau chargé de l'organisation du scrutin est constitué comme suit : Madame Victoire DOHET, benjamine du conseil municipal, est désignée pour assurer la présidence du bureau de vote. Madame Katherine Gianni et monsieur Jean-Louis Milès sont nommés en qualité d'assesseurs.

Après un appel à candidature, madame Marianne Rousset s'est déclarée candidate à la fonction de maire.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté en déposant son enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats issus du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de votants	*29*
Nombre de bulletins nuls (C. élec., art. L 66)	*00*
Nombre de bulletins blancs	*05*
Suffrages exprimés	*24*
Majorité absolue	*13*
• ***Marianne ROUSSET***	***24***

Madame Marianne ROUSSET, ayant obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin, a été proclamée maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

LARMOR-PLAGE, le 31 mars 2026
LE MAIRE
Marianne ROUSSET

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE (MORBIHAN)